

Dossier de Candidature Année de Césure Au titre de l'année ____/____

Informations candidat(e)

Numéro étudiant(e) :
NOM:
Prénom(s):
Date de naissance :
Téléphone portable :
Adresse électronique :
Composante Année et filière d'inscription actuelle :
Année et filière envisagée pour l'année universitaire suivant la césure :
Rappel: dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l'admission. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.
Période de césure envisagée La demande de césure concerne :
 □ L'ensemble de l'année en cours (césure annuelle) □ Le 1^{er} semestre (semestre d'automne) □ Le 2nd semestre (semestre de printemps)
Projet de césure Le projet de césure
 □ Se déroule dans le cadre d'un service civique □ Se déroule dans le cadre d'un engagement bénévole ou d'un volontariat associatif □ Se déroule dans le cadre d'un contrat de travail □ Comprend une période de stage (césure semestrielle uniquement – le projet doit être en lien avec la formation) □ Prévoit une période de formation dans une autre filière ou un autre établissement Indiquez, le cas échéant, l'autre filière et/ou établissement envisagé :
☐ S'inscrit dans un projet de création d'activité (dispositif « étudiant entrepreneur ») ☐ Se déroulera à l'étranger. Indiquez le pays : ☐ Concerne la préparation à une compétition sportive ou à un évènement artistique.

Rappel : dans tous les cas, le dossier doit s'accompagner d'une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.

Maintien du droit à bourse (pour les étudiants boursiers sur critères sociaux uniquement)

☐ Le/la candidat(e) souhaite bénéficier du maintien du droit à la bourse
□ Le/la candidat(e) ne souhaite pas bénéficier du maintien du droit à la bourse **Rappel : lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total d droits à bourse ouverts à l'étudiant(e) au titre de chaque cursus. La thématique du projet de césure do être en lien avec la formation suivie.
Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :
Une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.
◆ Un curriculum vitae
Le présent dossier doit être déposé accompagné de l'ensemble des pièces justificatives auprès du Service Orientation et Insertion Professionnelle Maison de l'Étudiant 1 Allée de l'Astronomie – 78280 Guyancourt
Entre le 1 ^{er} mai et le 15 juillet de l'année en cours, pour une demande de césure pour l'année universitaire dans son ensemble ou pour le semestre d'automne
Entre le 1 ^{er} novembre et le 1 ^{er} décembre de l'année en cours, pour une demande portant sur le semestre de printemps.
Le non-respect de ces délais entrainera automatiquement le rejet de la demande
Je soussigné(e) (Nom – Prénom) :
☐ Atteste avoir pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et confirme que mon projet de césure s'inscrit bien dans les limites posées par les modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines adoptées par la CFVU de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 22/03/2016.
☐ En cas d'acceptation de mon projet de césure, m'engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique.

Fait, à : Signature du/de la candidat(e)
Le :



Demande de césure pour validation auprès de la composante

Demande de césure déposée le ://20			
Numéro étudiant(e) :			
NOM:			
Prénom(s):			
Avis du responsable ☐ Projet de césure valide		ue (de la formation cible, le cas échéant)	
☐ Projet de césure refus	é		
En cas de refus, merci de	motiver la d	écision :	
Fait à	le		
Nom Prénom		Composante	
Signature			

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- Soit par un recours administratif auprès du Président de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Soit par un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles